

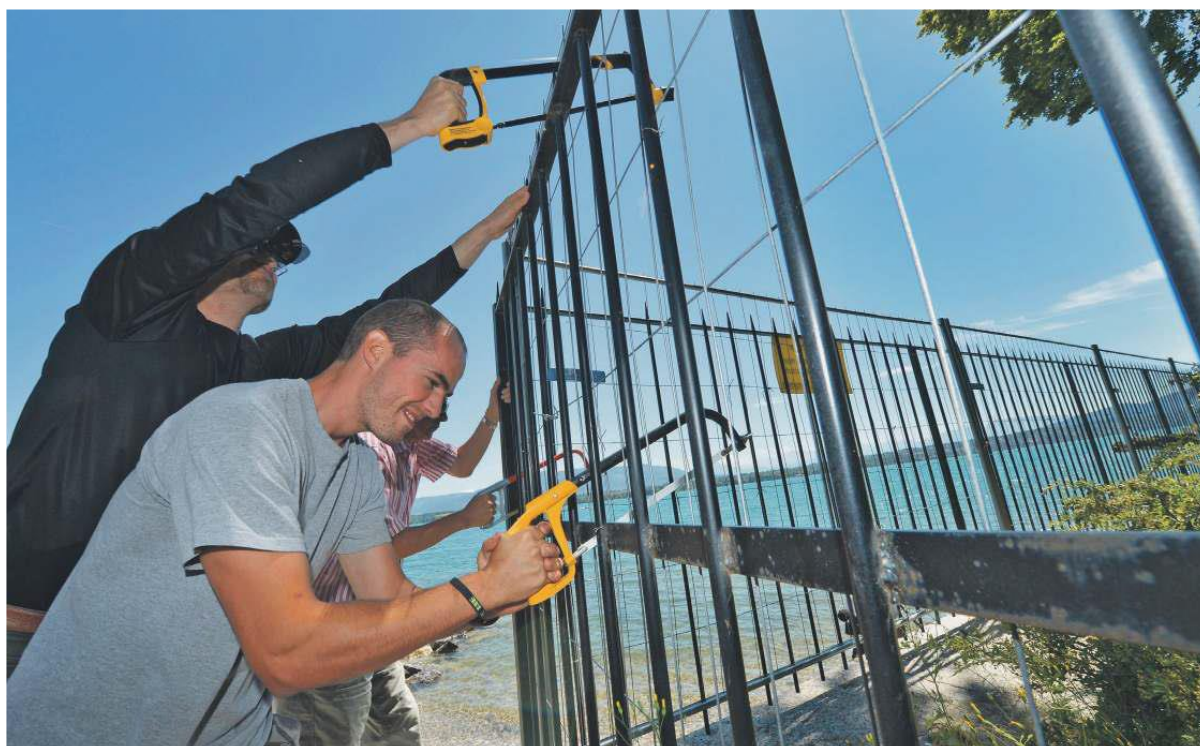
L'accès aux rives du lac encore et toujours refusé

La majorité du Grand Conseil genevois a refusé un projet de loi venant de la gauche et de l'UDC garantissant un accès aux berges du lac.

JEUDI 2 FÉVRIER 2023 [CHRISTIANE PASTEUR](#)



Alors que la Constitution cantonale assure «un libre accès aux rives du lac et des cours d'eau», 60% des berges du Léman restent inaccessibles à la population. KEYSTONE



En 2012, pendant une action de l'association Rives publiques à Versoix. Des militants scient des barrières empêchant l'accès aux berges. KEYSTONE

Grand Conseil

Vieux serpent de mer, l'accès aux rives du Léman, côté genevois, a fait l'objet d'un nouveau débat au Grand Conseil ce jeudi. La problématique est connue: alors que les berges du lac appartiennent au domaine public, 60% d'entre elles restent pourtant aujourd'hui encore inaccessibles aux badauds. Et ce en contradiction avec la Constitution cantonale qui assure «un libre accès aux rives du lac et des cours d'eau dans le respect de l'environnement et des intérêts publics et privés prépondérants».

Le projet de loi avait été déposé par le Parti socialiste, Ensemble à Gauche, deux membres de l'UDC et un ex-PLR. Une alliance de circonstances qui n'a pas résisté à l'épreuve de la plénière. D'autant que le parti vert, après avoir plaidé en vain pour le renvoi du texte en commission, a finalement préféré s'abstenir.

Vincent Subilia, rapporteur de majorité, a ouvert les feux. Il n'a pas eu de mots assez durs pour fustiger une gauche «jalouse des nantis», portant des «coups de canif» à la prospérité «sous couvert de lutte contre les injustices». L'élu PLR a opposé au projet de loi des arguments écologique, diplomatique et financier. «Le meilleur service que vous puissiez rendre à la nature est de lui foutre la paix», a-t-il affirmé. Il a également évoqué des motifs sécuritaires car plusieurs missions diplomatiques ont «les pieds dans l'eau». Et fait miroiter un montant «abyssal» en cas d'expropriations.

Biodiversité contre loisirs

Ce à quoi la socialiste Amanda Gavilanes a opposé le devoir pour l'Etat de «permettre à l'ensemble de la population de jouir d'un panorama exceptionnel», de se balader et de se rafraichir lors des canicules. Et ce en négociant si nécessaire et en sachant «trouver les moyens de conserver la biodiversité».

En 2001, alors que la gauche était majoritaire au Grand Conseil, les Vert-es s'étaient opposé-es à un projet de l'Alliance de gauche en faveur d'un chemin le long des côtes, au nom de la protection de la nature. Depuis, le parti a-t-il changé d'avis? Un peu, mais la mesure continue de l'inquiéter. «Le projet de loi évoque un revêtement en dur *(ndlr: en réalité il indique un chemin de rive d'au moins deux mètres de largeur, mais sans en préciser la nature)* et continu. Pour nous, cela ne convient pas», a expliqué David Martin. «En revanche, nous serions favorables à un sentier de balade et peu d'infrastructures. De la même façon, nous ne voulons pas d'un chemin des deux côtés de l'Allondon ou de la Versoix. L'intention est bonne, mais doit être retravaillée.»

De quoi faire s'agiter Rémy Pagani: «Les riches ne préservent pas la biodiversité, ils coupent les arbres pour avoir une meilleure la vue.» Le député d'Ensemble à gauche a souligné l'engouement populaire pour accès à l'eau, comme au bord du Rhône. «On ne demande pas une autoroute, mais un petit sentier, comme entre Sciez et Thonon. C'est ce que réclament les habitants de Genève depuis des années, La Constituante a consacré la possibilité de circuler tout autour de notre beau lac et certains partis ont même inscrit ce cheminement continu dans leur programme», a-t-il relevé en pointant l'UDC.

«Propriété publique»

Par la voix de Marc Florey, le parti agrarien a eu de la peine à expliquer pourquoi il avait changé d'avis sur la question. «Pour nous, ce projet de loi va beaucoup trop loin. L'UDC tient à la garantie du droit de propriété.» Comme des initiatives cantonale et fédérale seront lancées sur le sujet, le député a dit préférer s'en remettre au peuple, si les textes aboutissent du moins.

«Les prédateurs ne sont pas les promeneurs, mais les promoteurs», a répondu le socialiste Cyril Mizrahi, critiquant l'arrogance de ceux qui «s'approprient illégalement le bien public». Le député a indiqué s'être inspiré de la législation bernoise, qui elle-même met en œuvre le droit fédéral «qui prescrit que les eaux et leur lit sont propriété publique».

Au contraire, pour l'ex-vert Boris Calame, un référendum des milieux environnementaux serait à prévoir en cas d'acceptation. «Il ne faut pas céder au seul bien-être de la pression de la population», a-t-il affirmé. Prenant la parole en dernier, le conseiller d'Etat Antonio Hodgers a également appelé à refuser la proposition loi, jugée trop «rigide pour pouvoir faire une pesée d'intérêts». Le Grand Conseil l'a suivi en refusant l'entrée en matière par 54 voix contre 27 et 14 abstentions.